



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Compte rendu de la séance du comité syndical du

Mardi 28 juin 2022 A 18H00

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18 heures, le Comité Syndical du S.I.G.E.T.A, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Orjobet de la Communauté de Communes du Genevois, 38, Av de Mestral à ARCHAMPS sous la présidence de Madame METRAL Christelle.

Date de convocation : 21 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 9

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 10

Pouvoir : LAVOREL Joelle donne son pouvoir a MAGNIN Alban

Présents : BELMAS Jean-Pierre, COTTET Daniëlle, GILET Laurent, MAGNIN Alban, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, VERDONNET Christian

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, RIESEN Anne, REVILLON Bernard SCHUFFENECKER Anthony

Excusés : ANTONIELLO Claude, CLAUDE Josette, DE VIRY François, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Jean-Louis

Monsieur MAGNIN Alban est désigné en qualité de secrétaire de séance

A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 31 mai 2022

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical, par 10 voix pour 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE, le compte rendu du comité syndical du 31 mai 2022.

B. FINANCES

2. Mobilisation d'un emprunt

Dans le cadre du budget primitif 2022 voté le 5 avril, l'agrandissement de l'aire d'accueil d'Annemasse est financé pour partie par la mobilisation d'un emprunt de 2 500 000, 00 euros.

Trois organismes bancaires ont été consultés (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et la banque populaire)

Aucunes des banques n'est en mesures de nous proposer un taux fixe pour le moment au vu de la crise.

D'après les études ainsi que la consultation du Responsable financier de la Mairie de VETRAZ MONTHOUX. L'offre de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante pour le SIGETA et apparait la moins couteuse. Le coût budgétaire sur 20 ans est estimé à 725 730 €.

La caisse d'épargne propose un emprunt à taux révisable index du Taux du livret A + 0.20% pour une durée de 20 ans avec échéances constantes.

Dans la première semaine de juillet, la caisse d'épargne sera en mesure de proposer un financement à taux fixe.

Il est proposé à l'assemblée de souscrire l'offre de la caisse d'épargne à un taux variable à l'exception d'un taux fixe plus avantageux pour le SIGETA communiqué dans la première semaine de juillet.

Il est proposé également de donner le pouvoir à Mme la Présidente de prendre cette décision.

Banque	Caractéristiques	Taux de l'offre	Taux de marché	Marge bancaire	Point de base	Coût du crédit	Coût actualisé
	2 500 000 € / 20 ans LIVRETA +0,2% Base: Exact/360 Profil: EC-TRM Floor: 0.0 % Frais initiaux : 2500 €	2,820%	2,439%	0,381%	2 165	725 730	622 048
	2 500 000 € / 20 ans LIVRETA +0,4% Base: Exact/360 Profil: EC-TRM Floor: 0.0 % Frais initiaux : 2000 €	2,962%	2,354%	0,608%	2 177	762 133	656 296
	2 500 000 € / 20 ans EURIBOR03M +1,17% Base: Exact/360 Profil: AC-TRM Floor: 0.0 % Frais initiaux: 2000 €	3,524%	2,354%	1,170%	2 177	916 034	780 385
	2 500 000 € / 20 ans EURIBOR03M +1,35% Base: Exact/360 Profil: AC-TRM Floor: 1.35 % Frais initiaux: 2500 €	3,710%	2,354%	1,356%	2 177	964 139	821 921

Danielle COTTET est surprise de l'écart important de cout du crédit entre la caisse d'épargne et le crédit agricole.

Christian VERDONNET explique la situation du crédit agricole, et indique qu'ils sont très sélectifs avec les collectivités.

LE CONSEIL SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ :

- AUTORISE le recours à l'emprunt pour le budget général, conformément aux prévisions budgétaires
- DONNE POUVOIR à Madame la Présidente de retenir l'offre la plus avantageuse début juillet de la Caisse d'épargne.
- DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour signer les contrats de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts

3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Le SIGETA à accepter la proposition de la comptable de la trésorerie de Saint Julien en Genevois d'anticipation pour la mise en place du référentiel M57 au 01 janvier 2023.
(Obligatoire 01 janvier 2024)

La M57 c'est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent, mis à jour par le DGFIP et la DGCL en concertation avec les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire comptable de nombreuses entités publiques locales tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 ou M71. Parmi ces règles figure la recommandation de se doter d'un règlement budgétaire et financier. Le présent règlement fixe les règles de gestion applicable à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Le règlement budgétaire et financier est adopté par l'Assemblée délibérante et ne peut être modifié que par elle.

Le SIGETA comporte un seul budget soumis à la nomenclature M57

Une vidéo de présentation : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/la-generalisation-du-referentiel-budgetaire-et-comptable-m57-cap-sur-2024>

LE CONSEIL SYNDICAL, À L' UNANIMITÉ

- AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 du SIGETA
- AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l' exécution de la présente délibération,
- ADOPTE le règlement budgétaire et financier
- CHARGE MME la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4. Subvention à l'École de Viry – Marianne COHN

L'école élémentaire publique de Viry fait part de sa demande de subvention de 1100 € pour l'achat de matériels pour les enfants scolarisés séjournant sur l'aire d'accueil de Viry. Le projet d'achat se décompose de la manière suivante :

- Fichier de différents niveaux (de la petite section au CP) et des manuels scolaires : 300€
- Des jeux pédagogiques et matériels favorisant la manipulation : 450€
- Livres : 150€
- Fournitures scolaires : 200€

Nous disposons de 37 187.01 € au chapitre 65.

Notre budget est voté au niveau du chapitre donc est suffisant et ne nécessite pas décision modificative pour le moment.

Le chapitre 65 permet de payer les indemnités élus, cotisations retraite élus...

La Présidente propose de répondre favorablement à la demande de l'école de VIRY, car aucune subvention n'a été versée depuis 2018.

LE CONSEIL SYNDICAL, À L' UNANIMITÉ

- DECIDE d'octroyer la subvention de 1100€ à l'école Marianne COHN
- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents afférents à cette subvention.

Laurent MIVELLE s'interroge sur la place du SIGETA ? Les subventions ne sont-elles pas déjà versées par la mairie ?

Alban MAGNIN répond que des subventions sont attribuées dans les écoles par la mairie, par exemple dans sa commune le forfait est attribué par enfant. Mais qu'il est nécessaire d'attribuer des aides pour les gens du voyage car c'est une situation complexe pour les écoles, de plus nous n'avons pas versé de subvention depuis 2018.

La classe spécialisée pour les gens du voyage à Viry a été fermée en 2018 par l'académie pour cause d'insuffisance d'enfants scolarisés.

Il invite également les écoles d'Annemasse et de Reignier à faire des demandes. Les enfants de l'aire d'Annemasse ne sont pas scolarisés depuis 2 ans.

Laurent GILET demande le rôle d'ALPHA 3A face à cette situation.

Alban MAGNIN rétorque que les agents d'ALPHA 3A sont très peu présents sur les aires et qu'ils font uniquement de la sensibilisation auprès des parents des gens du voyage pour la scolarisation de leurs enfants.

C. AFFAIRE EN COURS

6. Fermeture de l'aire d'Annemasse

Dans un mail le 17 juin, nous vous avons informé que les voyageurs installés sur l'aire d'Annemasse ont décidé de quitter l'aire de leur propre initiative.

Nous avons décidé de fermer définitivement l'aire, en vue des travaux mais également de l'insécurité et la vétusté de celle-ci.

Nous possédons un constat de Maître PENNECOT, Huissier de justice justifiant la non-conformité de l'aire.

Des mesures de sécurité ont été installées, les agents travaillent sur l'aire afin de la préparer avant les travaux, récupération des portes et autres matériaux réutilisables...

Danielle COTTET déplore que là plus part sont installés sur un terrain en illicite Route de Moniaz / route des Etoles sur la commune de Saint-Cergues.

La Présidente précise de nouveau que les gens du voyage ont décidé de quitter l'aire de leur propre initiative.

Maëlys GARCIN présente le site internet avec les modifications effectuées pour le respect de la réforme de la publicité des actes du 1^{er} juillet 2022.

La séance est levée à 18h52

PROCHAINS COMITES 6 SEPTEMBRE 2022

Je vous prie de croire, Chers Membres, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Archamps, le

La Présidente du SIGETA,

Christelle METRAL

